

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

11 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 juin 2024 à 20h au Pavillon des bénévoles sis au 145, rue Valade, Les Cèdres (Québec), J7T 1S9

Sont présents :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin et Loïc Dewavrin formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Est absent : Jacques Bouchard, conseiller

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

Première période de questions aux citoyens (15 minutes maximum) : 20h03 à 20h16

2024-06-191 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2024

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2024 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2024

2. Procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 16 mai au 12 juin 2024

3.2 Paiement de factures, décomptes progressifs et autres

3.2.1 Plomberie Lecomte Inc. : acceptation du dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 13 (libération de la retenue finale) dans le cadre du contrat de la fourniture, l'installation et l'entretien de compteurs d'eau

3.3 Octroi d'enveloppes budgétaires

3.3.1 Campagne de sensibilisation de la sécurité routière

- 3.3.2 Achat de barrières de sécurité (chicanes) pour la piste cyclable
- 3.4 Demande de subvention au « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) »
- 3.5 Autorisation de transferts budgétaires - Service des loisirs, culture et de la vie communautaire
- 3.6 Modification à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) / programmation des travaux numéro 2

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : 12, rue Sainte-Geneviève (lot 2 048 227) – construction d'un nouveau garage détaché en cour arrière
- 4.2 Demandes de dérogations mineures :
 - 4.2.1 177, rue Rachel - agrandissement d'un étage
 - 4.2.2 1374, chemin Saint-Féréol – construction d'une remise attenante au garage
 - 4.2.3 1000, montée Pilon – agrandissement de bâtiment

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion - règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau
- 5.3 Adoption du projet de règlement omnibus numéro 345-5-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de permis et certificats numéro 345-2012 et ses amendements
- 5.4 Adoption du règlement numéro 513-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 57 000\$ relatif à des travaux de bouclage de l'aqueduc entre le chemin Saint-Féréol et la rue des Émeraudes
- 5.5 Adoption du règlement numéro 514-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 201 000\$ relatif à l'acquisition et à l'installation de 12 bornes-fontaines dans le secteur du Haut-Chamberry
- 5.6 Premier projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 26 logements au 1254, chemin du Fleuve (lot 2 048 891)

6. Affaires municipales

- 6.1 Modification de la Politique relative à l'installation d'une zone de ralentissement et autres dispositifs
- 6.2 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – modification de la fréquence de la collecte des bacs roulants par éco entreprises Québec pour une collecte hebdomadaire
- 6.3 Demande d'appui - nouveau nom Hôpital de Vaudreuil-Soulanges
- 6.4 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté Québec
- 6.5 Politique d'aliénation des biens mobiliers et immobiliers

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Modification de la résolution 2024-05-160 / Commission de la toponymie : demande d'attestation d'officialisation de parcs et lieux publics
- 7.2 Renonciation à exercer le droit de préemption sur l'immeuble sis au 1089, chemin du Fleuve (lot 2 042 815) du cadastre du Québec

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Réfrigération Yvan Allison (9076-6759 Québec Inc.) : contrat de service pour l'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation
- 8.2 Trafic Innovation Inc : contrat pour la fourniture et l'installation de deux afficheurs de vitesse
- 8.3 Planeko.ca : offre de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour les travaux de réfection électrique et de ventilation des stations de pompage du Fleuve et des chênes
- 8.4 Groupe Mécano inc : contrat pour le remplacement de la tuyauterie de distribution et la tuyauterie de l'eau brute à la station d'aqueduc du Fleuve / avis de changement au contrat
- 8.5 SMI performance : offre de services professionnels pour un diagnostic organisationnel opérationnel du Service de sécurité incendie

9. Ressources humaines

- 9.1 Embauche de Justin Shaw à titre de préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme
- 9.2 Embauche de Chloë Safulko à titre d'agente aux relations et communications avec le citoyen au Service des communications

10. Loisirs, culture et vie communautaire

Aucun point

11. Service de sécurité incendie

Aucun point

12. Services techniques et infrastructures

- 12.1 Implantation d'arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Dominique à l'intersection de la montée Chénier

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2024-06-192 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Marcel Guérin

Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2024-06-193 Acceptation des comptes du 16 mai au 12 juin 2024

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 16 mai au 12 juin 2024 inscrit au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	2 331 047.61 \$
▪ Salaires versés – paies numéros 18 à 22 -2024	262 062.60 \$
▪ Contribution de l'employeur	62 643.09 \$

QUE le Conseil municipal autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-194 Plomberie Lecomte Inc. : acceptation du dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 13 (libération de la retenue finale) dans le cadre du contrat de la fourniture, l'installation et l'entretien de compteurs d'eau
Projet numéro 2020-600-03

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-478 octroyant à Plomberie Lecomte Inc. le contrat pour la fourniture, l'installation et l'entretien des compteurs d'eau ;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 13 pour les travaux exécutés jusqu'au 1^{er} juin 2024 ;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 13 (libération de la retenue finale) au montant 16 376\$ (taxes en sus) à Plomberie Lecomte Inc. pour la fourniture, l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 475-2021 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-195 **Campagne de sensibilisation de la sécurité routière**
Enveloppe budgétaire
Projet numéro 2024-100-01

ATTENDU QUE la sécurité routière constitue une priorité pour la Municipalité;

ATTENDU la nécessité de sensibiliser les usagers de la route à la sécurité routière sur notre territoire ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise une campagne de sécurité routière visant à sensibiliser les résidents, les conducteurs, les cyclistes et les piétons aux comportements sécuritaires sur la route;

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire de 20 000\$ (taxes en sus) pour la mise en œuvre de la campagne.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-196 **Achat de barrières de sécurité (chicanes) pour la piste cyclable**
Enveloppe budgétaire
Projet numéro 2024-100-01

ATTENDU QUE la piste cyclable municipale longeant la route 338 est située sur le territoire du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU la nécessité d'installer des barrières de sécurité (chicanes) aux entrées de la piste cyclable municipale (entrée ouest du chemin Saint-Antoine et entrées est et ouest à l'entrée du Domaine Lucerne) longeant la route 338

en raison d'un enjeu de sécurité pour les usagers ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de maintenir un environnement sécuritaire pour les usagers de la piste cyclable ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire de 14 000 \$ (taxes en sus) pour l'achat de six barrières de sécurité (chicanes) aux deux entrées de la piste cyclable municipale longeant la route 338, et ce conditionnement à l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-197

Demande de subvention au « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) »

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) » pour la réalisation d'un terrain de shuffleboard ainsi que 2 terrains de pétanque au Parc Optimiste ;

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population ;

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être accordée à une municipalité représente 100 % de la valeur des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer et déposer tous les documents reliés à la demande de subvention du « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) » ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

DE DÉSIGNER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2024-06-198 Autorisation de transferts budgétaires - Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 382-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de transférer les dépenses relatives à la tourbe affectée au poste comptable numéro 02-701-50-629 du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire au poste comptable numéro 02-320-00-629 du Service des travaux publics;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le transfert budgétaire d'un montant de 3 000\$ du Service des loisirs, culture et de la vie communautaire au Service des travaux publics de la façon suivante :

Poste comptable visé (augmentation)	Montant	Poste comptable affecté (diminution)	Montant
02-320-00-629	3 000\$	02-701-50-629	3 000\$
Total	3 000\$		3 000\$

Adopté à l'unanimité

2024-06-199 Modification à la programmation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) / programmation des travaux numéro 2

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 modifiée jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 modifiée jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

D'ABROGER la résolution numéro 2023-05-064 relative à la programmation de travaux numéro 2 ;

D'ABROGER la résolution numéro 2023-12-477 relative à la programmation de travaux numéro 3.

Adopté à l'unanimité

2024-06-200 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : 12, rue Sainte-Geneviève – démolition et reconstruction d'un garage détaché

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation du PIIA lors de leur réunion du 21 mai 2024;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour la propriété suivante :

Adresse	Nature des demandes	Décision
12, rue Sainte-Geneviève (lot 2 048 227)	Construction d'un nouveau garage détaché en cour arrière	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2024-06-201 177, rue Rachelle - agrandissement d'un étage (lot 2 046 671)
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal d'un étage supplémentaire sur le garage attenant, portant la hauteur totale entre 6,81 m et 6,95 m, alors que la grille des usages et des normes H-26 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements impose une hauteur totale minimale de 8 m pour un bâtiment de 2 étages;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 mai 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 mai 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 177, rue Rachelle (lot 2 046 671) visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal d'un étage supplémentaire sur le garage attenant, portant la hauteur totale entre 6,81 m et 6,95 m, alors que la grille des usages et des normes H-26 du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements impose une hauteur totale minimale de 8 m pour un bâtiment de 2 étages.

Adopté à l'unanimité

**2024-06-202 1374, chemin Saint-Féréol – construction d'une remise attenante au garage (lot 2 048 378)
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à :

- 1) Permettre la construction d'une remise attenante au garage détaché, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige une distance minimale de 3m entre un garage détaché et de tout autre bâtiment accessoire ;
- 2) Permettre le recouvrement des murs de la remise en déclin de vinyle tel que le garage détaché, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige que le matériau de revêtement des murs d'un bâtiment accessoire doive être présent sur le bâtiment principal, donc dans ce cas-ci le revêtement doit être en brique ;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 mai 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 mai 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1374, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 378) visant à 1) permettre la construction d'une remise attenante au garage détaché, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige une distance minimale de 3m entre un garage détaché et tout autre bâtiment accessoire ; 2) permettre le recouvrement des murs de la remise en déclin de vinyle tel que le garage détaché, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige que le matériau de revêtement des murs d'un bâtiment accessoire doive être présent sur le bâtiment principal, donc dans ce cas-ci le revêtement doit être en brique.

Adopté à l'unanimité

**2024-06-203 1000, montée Pilon (lots 2 048 534 et 2 048 535 – agrandissement de bâtiment
Demande de dérogation mineure**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur 2 étages ayant une hauteur totale de 14,3 m, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements stipule que la hauteur maximale prescrite dans la zone A-7 est de 10 m;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 21 mai 2024;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 24 mai 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1000, montée Pilon (lots 2 048 534 et 2 048 535) visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur 2 étages ayant une hauteur totale de 14,3 m, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements stipule que la hauteur maximale prescrite dans la zone A-7 est de 10 m.

Adopté à l'unanimité

2024-06-204 Avis de motion - règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau.

2024-06-205 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite assurer la stricte concordance de son règlement de zonage au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, ainsi qu'apporter certains correctifs sur l'aménagement des piscines et spas;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement est soumis à la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-22-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements concernant les piscines, spas et jardins d'eau

QUE le texte du règlement numéro 395-22-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-06-206 Adoption du projet de règlement omnibus numéro 345-5-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de permis et certificats numéro 345-2012 et ses amendements

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 345-2012 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 13 mars 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le Règlement sur les permis et certificats numéro 345-2012 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE les modifications visent à modifier les démarches et procédures d'émission des permis et certificats, ainsi que de permettre le recours aux déclarations de travaux;

ATTENDU QUE les modifications visent à ajouter la possibilité de recourir à un renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, ainsi qu'à limiter le nombre de permis ou de certificats pouvant être émis pour les mêmes travaux;

ATTENDU QUE les modifications visent à renforcer la protection des arbres en augmentant les amendes pour l'abattage sans l'autorisation de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement en vue d'avoir un outil actualisé, juste et répondant aux nouveaux besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement est soumis à la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de :
Règlement omnibus numéro 345-5-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de permis et certificats numéro 345-2012 et ses amendements

QUE le texte du règlement numéro 345-05-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-06-207 Adoption du règlement numéro 513-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 57 000\$ relatif à des travaux de bouclage de l'aqueduc entre le chemin Saint-Féréol et la rue des Émeraudes

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc dans le secteur de la rue des Émeraudes est vulnérable en cas de bris de conduites;

ATTENDU QUE des travaux de bouclage et d'ajout de vannes permettront d'améliorer son opération en limitant et en localisant mieux les arrêts de services en cas de travaux sur le réseau ou pendant les travaux de rinçage;

ATTENDU QUE l'ajout de conduites permettra une meilleure circulation de l'eau et évitera l'accumulation de dépôts ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 57 000\$ tel qu'il appert à l'estimation sommaire jointe au règlement en annexe « A »;

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les services professionnels et le coût des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2024:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Marcel Guérin;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Marcel Guérin, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2024;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 513-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 57 000\$ relatif à des travaux de bouclage de l'aqueduc entre le chemin Saint-Féréol et la rue des Émeraudes

QUE le texte du règlement numéro 513-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-06-208 Adoption du règlement numéro 514-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 201 000\$ relatif à l'acquisition et à l'installation de 12 bornes-fontaines dans le secteur du Haut-Chamberry

ATTENDU QUE l'acquisition et les travaux d'installation de 12 bornes fontaines dans le secteur Haut-Chamberry sont prévus au programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 201 000\$ tel qu'il appert à l'estimation sommaire jointe au présent règlement en annexe « A »;

ATTENDU QUE le Code municipal (c-27.1) prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts d'acquisition et d'installation des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 14 mai 2024:

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Loïc Dewavrin;

[2] le projet de règlement a été présenté et déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Loïc Dewavrin, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 14 mai 2024;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Prouldx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de ***Règlement numéro 514-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 201 000\$ relatif à l'acquisition et à l'installation de 12 bornes-fontaines dans le secteur du Haut-Chamberry***

QUE le texte du règlement numéro 514-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2024-06-209 Premier projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 26 logements au 1254, chemin du Fleuve (lot 2 048 891)

ATTENDU la demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard du 1254, chemin du Fleuve;

ATTENDU QUE la demande concerne un projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 26 logements de 4 étages sur le lot 2 048 891 dans la zone C-7;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné le projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement numéro 488-2022 et recommande au Conseil municipal d'accepter le projet tel que présenté;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge que le projet tel que présenté, est acceptable en regards des différents critères d'évaluation;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal adopte, en vertu du règlement numéro 488-2022, le premier projet de résolution numéro PPCMOI-2024-01 afin de permettre la construction d'un immeuble multi-logement, sous la forme d'un projet intégré sur le lot 2 048 891, situé au 1254, chemin du Fleuve dans la zone C-7 le tout tel que présenté aux documents produits par la firme Thivierge Architecte, et ce aux conditions stipulées à l'annexe A dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente résolution s'applique;

QUE soit délégué au greffier-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'à cet effet, il publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

2024-06-210 Modification de la Politique relative à l'installation d'une zone de ralentissement et autres dispositifs

ATTENDU l'adoption de la Politique relative à l'installation d'une zone de ralentissement et autres dispositifs;

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité routière d'apporter des modifications aux mesures utilisées pour la modération de la circulation et aux modalités pour le dépôt d'une demande;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'ADOPTER la Politique relative à l'installation d'une zone de ralentissement et autres dispositifs dûment modifiée et telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2024-06-211 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – modification de la fréquence de la collecte des bacs roulants par éco entreprises Québec pour une collecte hebdomadaire

ATTENDU la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective et des règlements qui en découlent;

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) doit conclure en début 2024 une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;

ATTENDU QUE la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

ATTENDU QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

ATTENDU QUE la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

ATTENDU QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

ATTENDU l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces dernières dans une approche écoresponsable;

ATTENDU les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;

ATTENDU QUE le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en appui à la MRC, est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en appui à la MRC, demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en appui à la MRC, demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qu'il assure qu'Éco Entreprises Québec respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux député(e)s provinciaux de Vaudreuil et de Soulanges, à toutes les MRC du Québec, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à Éco Entreprises Québec.

Adopté à l'unanimité

2024-06-212 Demande d'appui - nouveau nom Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QU'en 1994, la Dre Monique Rozon-Rivest a fondé la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité ;

ATTENDU QUE la Dre Rozon-Rivest a été nommée membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017 ;

ATTENDU QUE la Dre Rozon-Rivest fut présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020 ;

ATTENDU QUE la Dre Rozon-Rivest a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges ;

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec lui a décerné en 2018 le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanismes et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté ;

ATTENDU QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, l'urgence

comptera 41 civières, le bloc opératoire de 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins ;

ATTENDU QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » qu'il sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives » ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE RECOMMANDER au CISSMO et au gouvernement du Québec de nommer un des pavillons du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges, le « Pavillon Monique Rozon-Rivest » et que cette résolution soit transmise au bureau de la députée de Vaudreuil, Marie-Claude Nichols.

Adopté à l'unanimité

2024-06-213 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté Québec

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité

2024-06-214 Politique d'aliénation des biens mobiliers et immobiliers

ATTENDU l'intérêt de définir les principes de base et les règles qui régiront l'aliénation des biens meubles et immeubles appartenant à la Municipalité lorsque ceux-ci ne sont plus requis ou doivent être remplacés;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les règles relatives à la disposition de ses biens, et ce, dans le meilleur intérêt de la Municipalité et de l'ensemble de ses citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER la Politique d'aliénation des biens mobiliers et immobiliers telle que déposée à la présente séance municipale.

Adopté à l'unanimité

2024-06-215 Modification de la résolution 2024-05-160 / Commission de la toponymie : demande d'attestation d'officialisation de parcs et lieux publics

ATTENDU la résolution numéro 2024-05-160 adoptant des choix de noms pour certains parcs et lieux publics sur le territoire de la Municipalité pour fins d'attestation d'officialisation auprès de la Commission de la toponymie;

ATTENDU la demande et la recommandation de la Commission de la toponymie de modifier les noms « Parc Colibris, Halte de repos Rue de la digue et Halte de repos du Fleuve » afin de respecter les règles d'écriture toponymique;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2024-05-160 pour les toponymes suivants :

Noms	Emplacement	Origine des noms
Halte du Fleuve	Lot 2 048 126	En référence au fleuve Saint-Laurent qui lui fait face.
Halte de la digue	Lot 2 849 662	Nommé selon le nom de la rue qui la borde.
Parc des Colibris	Lot 2 046 922	Nommé selon le nom de la rue qui le borde.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de la toponymie pour fins d'attestation d'officialisation.

Adopté à l'unanimité

2024-06-216 Renonciation à exercer le droit de préemption sur l'immeuble sis au 1089, chemin du Fleuve (lot 2 042 815) du cadastre du Québec

ATTENDU l'entrée en vigueur le 15 mars 2023 du règlement numéro 498-2023 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

ATTENDU les résolutions numéros 2023-03-081 et 2023-11-414 identifiant les lots visés au règlement numéro 498-2023;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 042 815 a notifié à la Municipalité son intention d'aliéner son immeuble;

ATTENDU l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 066 771 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE RENONCER à exercer un droit de préemption pour le lot 2 042 815, sis au 1089, chemin du Fleuve;

DE MANDATER l'étude Format légal notaires et conseillers juridiques inc. pour la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 066 771 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, tous les documents inhérents à la radiation volontaire de l'avis d'assujettissement au droit de préemption par la Municipalité des Cèdres à Vapoli Inc. sous seing privé, en date du 18 mai 2023, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 28 456 481.

Adopté à l'unanimité

2024-06-217 Réfrigération Yvan Allison (9076-6759 Québec Inc.) : contrat de service pour l'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation

ATTENDU QUE le contrat de service d'entretien des systèmes de ventilation et climatisation des bâtiments municipaux vient à échéance en août 2024 ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de service d'entretien préventif des équipements de ventilation et de climatisation à Réfrigération Yvan Allison (9076-6759 Québec Inc.) au coût total de 24 744\$ (taxes en sus) pour une période de 3 ans ;

QUE le contrat débute le 1^{er} octobre 2024 et se termine le 14 avril 2027.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-218 Trafic Innovation Inc : contrat pour la fourniture et l'installation de deux afficheurs de vitesse

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité routière d'implanter de nouveaux afficheurs de vitesse dans le secteur Haut-Chamberry et à l'intersection du chemin Saint-Dominique et montée Chénier ;

ATTENDU QUE ces afficheurs seront déplacés tous les six mois à des emplacements stratégiques ;

ATTENDU la nécessité d'installer des afficheurs de vitesse sur les artères principales afin de ralentir la circulation ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de deux afficheurs de vitesse à Trafic Innovation Inc. au montant de 12 679\$ (taxes en sus) tel qu'indiqué à la soumission numéro 118277.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-219 Planeko.ca : offre de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment pour les travaux de réfection électrique et de ventilation des stations de pompage du Fleuve et des Chênes *Projet numéro 2024-600-02*

ATTENDU la nécessité d'améliorer les installations électriques et de ventilation dans les stations d'aqueduc du Fleuve et des Chênes ;

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services d'ingénierie pour la conception et la réalisation des plans et devis pour permis, soumission et construction dans les disciplines de mécanique et d'électricité ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie - études, plans, devis et surveillance des travaux de réfection électrique et de ventilation des stations du Fleuve et des Chênes à Planeko.ca au coût forfaitaire de 13 000 \$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro DP2024-04-39.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve – eau potable pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-220

Groupe Mécano inc : contrat pour le remplacement de la tuyauterie de distribution et la tuyauterie de l'eau brute à la station d'aqueduc du Fleuve – avis de changement au contrat

Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU les avis de changement numéro 1 et 2 (MP-OC-005, MP-OC-006) visant à mettre à niveau la conduite d'entrée d'eau brute et la conduite principale de distribution à la station d'aqueduc du Fleuve;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat relatif aux avis de changement numéro 1 et 2 pour le remplacement de la tuyauterie de distribution et la tuyauterie de l'eau brute à la station d'aqueduc du Fleuve à Groupe Mécano inc. au coût total de 20 714.65\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissements) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2024-06-221 SMI performance : offre de services professionnels pour un diagnostic organisationnel opérationnel du Service de sécurité incendie

ATTENDU l'intérêt de procéder à un diagnostic organisationnel opérationnel des postes du directeur, du directeur adjoint et du préventionniste au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le mandat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour un diagnostic organisationnel opérationnel du Service de sécurité incendie à SMI performance au montant de 14 400\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à l'offre de service numéro 240531A.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-222 Embauche de Justin Shaw à titre de préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service de l'urbanisme ;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 29 avril 2024;

ATTENDU les entrevues effectuées le 30 avril 2024;

ATTENDU la recommandation d'embauche du directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU l'examen médical satisfaisant;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER Justin Shaw à titre de préposé à l'urbanisme, poste saisonnier et à temps plein, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de bureau 2023-2027;

QUE la date d'embauche est effective au 13 mai 2024.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-223 Embauche de Chloë Safulko à titre d'agente aux relations et communications avec le citoyen au Service des communications

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service des communications;

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 29 avril 2024;

ATTENDU les entrevues effectuées le 15 mai 2024;

ATTENDU la recommandation d'embauche du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'EMBAUCHER Chloë Safulko à titre d'agente aux relations et communications avec le citoyen, poste permanent et à temps plein, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de bureau 2023-2027;

QUE la date d'embauche est effective au 30 mai 2024, et ce conditionnellement à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2024-06-224 Implantation d'arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Dominique à l'intersection de la montée Chénier

ATTENDU les nombreuses requêtes de citoyens afin de ralentir la vitesse sur le chemin saint-Dominique ;

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité routière lors de la réunion du 15 mai dernier ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER l'implantation de deux arrêts obligatoires aux endroits suivants :

- En face du 1211 chemin Saint-Dominique
- En face du 1206 chemin Saint-Dominique

Adopté à l'unanimité

***Deuxième période de questions aux citoyens (30 minutes maximum) :
20h50 à 21h16***

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2024-06-225 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h20.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier

VERSION NON OFFICIELLE